

Procès-verbal du Comité Directeur

Du 17et 18 juin 2022

Présents :

Mmes Guislaine Westelynck, Mai-Anh Ngo, Annie Pery, Murielle Vandecappelle-Siclis, Patricia Vignau, Nathalie Belpaume, Christine Isson, Véronique Terray,

MM. Hugues du Jeu, Franck Croullière-Blaszka, Guy Tisserant, Papa Saly Kane, Vincent Lassalle, Sylvain Paillette, Didier Pressard, Rudi Van den Abbeele, Jean-Jacques Cogez, Eric Pantera

Excusés : MM. Gaël Rivière, Dominique Nadalié

Assistent MM. Louis-Frédéric Doyez (Délégué Général) et Mme Aline Gaudry (Assistante de Direction)

Participent en partie : Mme Carole Malthet (Cheffe comptable) et MM. Pierrick Giraudeau (Attaché Performance et Haute-Performance), Charles Hordenneau (Pôle Sport pour tous) et Frank Bignet (Ancien DTN)

1. Accueil de la Présidente

La présidente souhaite la bienvenue aux élus pour ce comité directeur en présentiel, à la fédération. Elle est heureuse de se retrouver tous autour de la table. « C'est bien aussi de se voir en vrai ! ». Le travail qui attend pour ces deux jours de comité directeur est dense et divers. Elle propose de s'y atteler avec enthousiasme et efficacité.

2. Procédure de remplacement du DTN

Suite au départ de Frank Bignet au cabinet de la Ministre des sports, la présidente informe de la procédure de recrutement du nouveau DTN.

L'annonce et la fiche de poste viennent d'être diffusées. Les personnes intéressées ont un mois pour candidater. La commission d'audition devrait ensuite avoir lieu début juillet pour entendre les candidats afin de faire un choix et une prise de poste, dans les meilleurs délais, au 1^{er} août.

A ce jour, elle connaît ou a rencontré 3 candidats « déclarés ». Il y en aura certainement d'autres.

Malgré l'absence de DTN, le travail se poursuit avec une certaine sérénité, en collégialité. Elle participe notamment aux réunions internes à la DTN, le « Pilsport ».

La présidente a sollicité d'être reçue par la Ministre des sports.

3. Approbation du plan de performance fédérale (PPF)

Pierrick Giraudeau remercie de sa présence devant le CD afin de présenter le plan de performance fédérale (PPF) pour cette 2^e campagne.

Le PPF devait être transmis à l'Agence Nationale du Sport avant le 10 juin. Il convient cependant qu'il soit présenté et validé par le comité directeur.

La rédaction d'un « Projet de Performance Fédéral » (PPF) est exigée dans la continuité des PPF validés sur la paralympiade précédente. L'ensemble des fédérations sportives, disposant d'au moins une discipline reconnue de haut-niveau, est concerné.

La FFH représente 48% des médailles olympiques et paralympiques, financièrement, elle est bien sûr loin d'avoir 48% des fonds de l'ANS. Des disciplines sportives sont malheureusement sous dotées, même dans des sports qui seront aux Jeux Paralympiques de Paris. Il faut demeurer combatifs pour avoir plus de moyens pour accompagner certaines disciplines de manière plus concrète.

L'enjeu est d'animer et de renforcer en interne le PPF, de communiquer en externe, pour une meilleure valorisation du « savoir-faire » handisport. La fédération a évidemment des sportifs en capacité de remporter des titres. Pierrick Giraudeau indique que nous pouvons ambitionner 15 titres à Paris.

Les élus regrettent de ne pas avoir eu connaissance du document plus tôt. Il est compliqué de le valider, sans recul, ni analyse.

Le cadre technique indique qu'il s'agit de valider le principe des 5 grandes étapes, les 2 programmes et qu'il est toujours possible de faire évoluer le dispositif.

Vote :

Mai-Anh Ngo propose aux élus de valider les grands principes du PPF :

Contre : 0

Abstention : 3

Pour : 15

⇒ Le comité directeur valide les fondamentaux du PPF.

La présidente remercie Pierrick Giraudeau pour sa présentation.

Elle accueille Frank Bignet et le remercie d'avoir pu se libérer.

Frank Bignet explique avoir rédigé à l'attention du Directeur des sports un rapport d'étonnement sur sa perception de la FFH, la place de la fédération dans l'écosystème du sport, la prise en compte des personnes en situation de handicap. Il a également rédigé une liste de ce sur quoi il faudrait s'engager. Il propose d'envoyer ce rapport à la présidente.

Durant ces 4 mois, il a appris énormément. Il estime aujourd'hui que la fédération doit affirmer son leadership dans un écosystème qui a certes évolué (CPSF-ANS perte des délégations). L'Etat doit avoir du respect pour la FFH qui œuvre depuis longtemps. L'enjeu de la FFH est le suivant : « Comment la

fédération, avec son expertise et son fort maillage territorial demeure-t-elle leader dans la pratique du sport pour sportifs en situation de handicap ? ».

Madame la Ministre est déjà très sensible sur ces sujets. Frank Bignet souhaite défendre la fiabilité du projet fédéral.

Le DTN revient également sur le centre fédéral handisport et ce qu'il a mis en place pour la saison prochaine.

Patricia Vignau souhaite aborder l'AG du CFH qui a eu lieu lundi. Peu de monde présent puisqu'aucune convocation n'avait été envoyée au comité régional ainsi qu'à la fédération. Aucun document transmis en amont.

Patricia Vignau informe avoir démissionné du poste de Présidente de l'association CFH à la vue des conditions de collaboration et de partage d'informations sur le sujet. Assumer des responsabilités notamment juridiques, sans réelle concertation, ce n'est plus envisageable pour elle.

Se pose la question de la gouvernance du CFH par la Fédération, dès lors qu'il ne s'agit plus d'un outil de politique sportive reconnu de haut-niveau, que les disciplines proposées ont été très réduites et que le management interne a toujours été difficile.

Ce sujet sera abordé de nouveau demain.

- *Pause* -

4. Point financier

Hugues du Jeu et Carole Malthet présentent un suivi budgétaire mensuel, au 31 mai, par rapport au budget prévisionnel. A ce jour, le budget est tenu, mais les grandes dépenses sont récentes et non encore toutes « comptabilisées ». Il s'agit des coûts engagés pour les Championnats de France mutualisés, le HOP.

Une discussion est ouverte avec la Société Générale pour faire un prêt qui éviterait les éventuelles difficultés de trésorerie qui sont toujours source de stress, à chaque fois que tardent un peu les versements des aides publiques et privées.

Hugues du Jeu remercie l'équipe comptabilité. Il est précieux de continuer à développer des outils de pilotage budgétaire, comme un prévisionnel de trésorerie.

5. Candidature Championnats d'Europe 2022 de showdown

La Fédération a été contactée par le club US Métro, club affilié, qui souhaite organiser les Championnats d'Europe de showdown du 24 au 28 novembre 2022 (une cinquantaine de sportifs). Budget 5000 euros.

Ce sport n'est pas paralympique, mais pourrait le devenir en 2028.

Le club compte essentiellement sur la Fédération pour l'organisation sportive, les classifications, la communication.

Guy Tisserant rappelle que la Fédération gagne toujours à organiser, coorganiser, ce type d'événement (cf. CE de Rugby). Le département événementiel est là pour répondre à ce type de demandes.

Louis-Frédéric Doyez indique que c'est une organisation qui s'ajoute et suit les Championnats du Monde de cyclisme, que la commission showdown et le référent des sports DV sont forcement très motivés et volontaires, que le directeur de la communication a indiqué que la valorisation de cette discipline était forcément bienvenue, notamment sur cette discipline pour laquelle il existe une fédération spécifique « concurrente ».

Vote :

Guislaine Westelynck demande aux élus s'ils sont favorables à prendre part à l'organisation de cet évènement.

Contre : 0

Abstention : 0

⇒ À l'unanimité, la FFH valide l'organisation de ce championnat.

6. Point sur le basket

Le délégué général fait part aux élus des difficultés qui opposent certains clubs de basket de division B MMO et la commission basket.

En 2021, avec le covid, il y avait un reliquat de 1600 € dans la caisse de péréquation. La commission a donc pris la décision de rembourser à chaque club la somme de 160 €.

Suite à ce remboursement, les clubs se sont interrogés sur l'éventualité de reliquat durant les années précédentes. Ils ont donc souhaité voir les comptes. En toute transparence, et sans autoriser un contrôle sur l'opportunité des dépenses, une délégation des clubs 1B MMO sera donc reçue la semaine prochaine à la fédération afin de consulter les éléments financiers.

Ce jour, l'avocat des clubs de basket a informé la FFH qu'ils avaient tous payés la caisse de péréquation de cette année et sollicite du comité directeur qu'il concède à ne pas réclamer les majorations pour retards de paiement.

Certains clubs ayant déjà payé ces indemnités de retard et les clubs réfractaires semblant toujours demander plus, sans n'être jamais ni satisfaits, ni apaisés, la Présidente propose que le Comité directeur ne fasse pas d'exception à l'application des règles.

Par ailleurs, il y a un contentieux en cours devant l'organisme disciplinaire sur la qualification de joueurs durant la saison, en raison de l'application des règles sanitaires COVID. Ce contentieux pourrait faire jurisprudence et en nourrir d'autres, créer des vocations.

Vote :

Mai-Anh Ngo demande aux élus s'ils sont favorables au fait d'appliquer le règlement et donc de ne pas dédouaner ou rembourser les frais de retard.

Contre : 0

Abstention : 0

⇒ À l'unanimité, le règlement sera appliqué et les clubs ayants déjà payés ne seront pas remboursés.

7. Point médical

Eric Pantera est étonné que depuis le début du comité directeur, l'aspect médical n'a pas été abordé. Au regard du public de la fédération, ce sujet devrait être en permanence au centre des discussions.

Il constate et regrette que le CPSF soit aussi présent sur le territoire, la FFH aussi absente.

Il propose de revoir le SMR en discussion avec la commission médicale dont l'objectif est de s'assurer que la personne est bien suivie et qu'elle est dans la possibilité de faire une pratique sportive. Le SMR devrait être abordé et classé par pathologie initiale puis par l'activité sportive : le suivi serait différent.

Pour lui, le SMR devrait évoluer via en 3 étapes :

1ère étape : revoir le SMR de base,

2e étape : « que proposer en fonction de l'activité sportive ? »

3e étape : accompagnement du sportif sur la prévention de la blessure et l'amélioration de performance.

Il faut réfléchir aussi sur la création de centre d'expertise (ex : ISPC) pour se positionner. Ces centres peuvent être très utiles en terme d'installation (outils très performants) et de personnel.

Il faut avoir au sein de la fédération une commission médicale forte et utiliser ces centres comme une possibilité.

Mai-Anh Ngo ajoute que la surveillance médicale des sportifs est règlementaire et obligatoire. Le SMR est un des trois critères juridiques au moment pris en compte pour la délégation.

Il y a aussi certainement des financements à solliciter à l'ANS via le PPF. Il est d'ailleurs précisé dans le PPF que la fédération réfléchissait à améliorer la SMR.

Elle explique qu'elle a été approchée par le Professeur François Genet avant les Jeux de Tokyo au sujet de l'ISPC. Elle propose à Eric Pantera de reprendre contact avec lui.

8. Campagne de délégation des sports d'hiver

Charles Hordenneau présente au comité directeur la campagne de délégation pour les sports d'hiver. La FFH doit déposer des dossiers par para disciplines avant le 30 juin. Ces demandes seront ensuite étudiées par le Ministère des Sport et l'officialisation des délégations devrait se faire le 30 décembre pour une mise en application au 1^{er} janvier 2023.

Il est demandé aux élus de valider les disciplines pour laquelle la délégation sera demandée.

Sont proposés :

- 4 sports dont nous avons déjà la délégation : ski alpin, ski de fond, snowboard et biathlon
- 2 nouveaux sports qui sont pratiqués à la FFH : curling et pulka

Une discussion s'ouvre entre les élus sur l'appellation des sports.

Rudi Van den Abbeele rappelle que le terme de parasport qui est utilisé uniquement au niveau international n'inclut pas les sourds et qu'il serait logique de rajouter handisport.

Vote :

1ère question : demande de délégation pour les 6 disciplines présentées. ?

Contre : 0

Abstention : 1

Pour : 17

⇒ La liste des disciplines est validée.

2e question : Ajout du terme handisport au nom des disciplines.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 1

⇒ La demande de l'utilisation du terme handisport sera faite officiellement dans la lettre de demande des délégations.

La présidente remercie Charles Hordenneau.

9. Point sur le Centre Fédéral

Suite à la démission de Patricia Vignau, Emmanuelle Cugy passe de fait présidente par intérim.

Sylvain Paillette accepte de continuer à travailler sur le dossier en tant que membre du comité directeur.

Face aux difficultés rencontrées, 3 possibilités :

- Le CFH est géré par une association pilotée depuis Paris. Sachant que personne n'est sur place, ce système a montré déjà ses limites.
- Fermeture du centre.
- L'entité CFH est rattachée au comité régional de la Nouvelle Aquitaine

La question des subventions locales se pose également.

La présidente demande à Sylvain Paillette et au DG de se rapprocher du CRH dès septembre.

Patricia Vignau regrette que le Comité Directeur ne prenne pas ce jour de décision ferme.

Guislaine Westelynck rappelle que les discussions avec le CRH ont été initiées et actées. Elle a déjà appelé le président du comité régional qui n'est pas contre sur le principe, mais il doit consulter aussi son comité directeur.

Hugues du Jeu rappelle que le plus important à prendre en compte est le projet sportif.

10. Legs

Le Délégué Général informe le Comité Directeur de la sollicitation du club Handisport Lyonnais qui a reçu un legs, d'une valeur de 400 k€. Ce club n'ayant pas de reconnaissance d'utilité publique, il ne peut pas recevoir ce legs directement.

La fédération est sollicitée pour servir d'intermédiaire. Cette solution a été sécurisée auprès du notaire et d'un avocat.

Se pose la question de demander un pourcentage pour le traitement du dossier (sur le principe et le montant) ?

Hugues du Jeu souhaite préciser qu'après la réception d'un don, il faut comptabiliser son utilisation. Cela représente beaucoup de travail et nécessite d'avoir des outils analytiques qui permettent de suivre les dépenses liées.

Mai-Anh Ngo propose de ne pas se fonder sur un pourcentage, mais plutôt de faire payer à l'euro près la prestation de nos services.

Vote :

La secrétaire générale demande aux élus s'ils acceptent de recevoir pour le compte du club de Lyon de don, de leur reverser, et de solliciter le paiement des frais engendrés par cette opération.

Contre : 0

Abstention : 0

=> A l'unanimité, le traitement de ce don est accepté, avec une refacturation au club Handisport Lyonnais des frais et conséquences de traitement liés.

11. AG du CPSF

Un point est fait sur l'assemblée générale extraordinaire du CPSF qui aura lieu le 22 juin.

Afin d'obtenir la Reconnaissance d'Utilité Publique, une modification statutaire concernant la représentativité des fédérations affiliées est soumise au vote.

La FFH perd des voix et ainsi un poids institutionnel au sein du CPSF.

Avant le vote, la Présidente souhaite connaître l'avis des membres du comité directeur.

Vote :

Mai-Anh Ngo demande aux élus :

- Qui est pour le fait de voter contre la réforme de statuts ?
 - 4
- Qui est pour le fait de s'abstenir ?
 - 14
- Qui est pour le fait de voter pour ?
 - 0

⇒ Lors du vote, la présidente s'abstiendra.

12. Point RIP

Le délégué général fait part des avancées de ce dossier important et complexe.

Il s'agit toujours d'éviter la cession ou la liquidation de la RIP en parvenant à construire et défendre un plan de continuation.

Pour y parvenir, il convenait de trouver des partenaires qui acceptent de gérer pour notre compte, dans les meilleures conditions de reprise pour les intérêts de la Fédération, la RIP.

Les investigations ont permis de trouver deux candidats sérieux et motivés. Sergic et Atalante.

Une brève présentation de ces deux sociétés est réalisée.

Les négociations avec ces deux candidats ont ensuite permis de les challenger et de repositionner la RIP et la Fédération dans un rapport de force plus favorable.

La compétition a notamment offert aux candidats la possibilité d'entrer dans le capital de la société, faisant d'eux non plus de simples prestataires, mais des associés.

Cette entrée au capital consolide la relation pour la défense de ce montage devant le tribunal et permet une entrée de trésorerie.

Le montage et les propositions à date sont beaucoup plus favorables à la Fédération que nous pouvions l'espérer au début de la procédure collective.

Le comité directeur devrait trancher ce jour en faveur de l'un des deux candidats. Mais l'amélioration des offres est constante et la synthèse des offres n'a pu être réalisée à date.

Il est proposé d'envoyer dans la semaine un tableau comparatif des différentes offres pour procéder à un choix, un vote

Mai-Anh Ngo remercie au nom du comité directeur le délégué général pour son engagement sur ce dossier et l'issue qui se dessine.

L'enjeu est très fort pour la Fédération qui a beaucoup à perdre : son siège, sa caution, le respect vis-à-vis du personnel de la RIP, un héritage, ses créances, des sources de revenus, ...

Le DG n'a pas été recruté pour gérer un tel dossier, il s'est investi avec une bonne vision et stratégie dans ce rôle d'administrateur d'hôtel en détresse ! Preuve en est.

Guislaine Westelynck indique que si ce plan devait être retenu par le tribunal le conseil d'administration de la RIP serait modifié.

Louis-Frédéric Doyez précise que le dossier n'est pas achevé encore. Il y a encore deux audiences à venir. Une pour prolonger la procédure collective, puis une autre plus tard pour que le Tribunal tranche sur la suite à donner. Si le tribunal opte pour notre plan de continuation, alors nous nous serons très bien sortis de nos difficultés. Nous avons passé quelques caps, peut être les plus difficiles - car désormais nous avons une direction, un équipage et un point réconfortant d'arrivée-, mais la ligne n'est pas encore passée.

Dans le même temps, ce dossier a permis d'avancer dans le litige ancien avec la Ville de Paris. Nous ambitionnions aussi de trouver une issue définitive à ce différend financier d'importance. Il reste là aussi encore quelques étapes délicates à franchir.

13. Point RH

Le délégué général rappelle la considération portée aux questions de bien-être au travail, suite au sondage réalisé par les représentants du personnel.

Après les JNH (13 avril) a suivi un nouveau temps le 04 mai 2022 sur la qualité de vie au travail en présence des membres du CSE, du DTN et de membres de la DTN. Les discussions ont permis de mieux appréhender les résultats de ce document et de rechercher des sources d'amélioration.

Le CSE du 10 mai a repris ce sujet autour d'une piste sur la création d'un référent « Risques Psycho-Sociaux (RPS) ». I

Le bureau directeur du 13 mai 2022 a nommé à cette fonction, Guy Tisserant.

Sous l'égide du médecin du travail, une réunion d'information sur les risques psycho-sociaux a eu lieu le 30 mai en présence du CSE et des managers.

La rédaction d'un document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et la mise en place d'une charte sur l'utilisation des mails ont été réalisées.

Vincent Lassalle demande si le comité directeur a un rôle à jouer dans les RH. Par exemple, sur le télétravail, il a un avis et aimerait en discuter.

La Présidente indique que l'avis des membres du CD est important sur toutes les questions.

Un accord d'entreprise a été transmis aux salariés et à leurs représentants depuis quelques mois.

Il est en discussion. La Présidente propose de le partager, mais en ayant en tête que la validation finale n'a pas eu lieu et qu'elle se fera au sein du CSE, dans le cadre du dialogue social entre les services RH de la Fédération et les salariés et leurs représentants.

- 11h55 Départ Guy Tisserant -

Le délégué général informe :

- Du départ de Jean-Baptiste Souche et Jérôme Humbert au mois de mai,
- Des discussions qui sont en cours avec Aurélie Tassel sur ses missions sachant que la partie natation du CFH est mise en sommeil
- De l'embauche à venir au profit de la section basket du CFH
- De la nécessité de parvenir, en lien avec le nouveau DTN, pour la nouvelle saison, de règles de fonctionnement et de coopération plus claires, connues, appliquées.

14. Conventions interfédérales

(voir présentation)

Sylvain Paillette fait rapidement un point sur les conventions entre la FFH et les fédérations homologues.

Vote :

Il est demandé aux élus de valider la méthodologie proposée par Sylvain Paillette et le fait d'intégrer les fédérations scolaires.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

⇒ À l'unanimité, Sylvain Paillette peut poursuivre son travail sur les conventions.

Questions diverses :

Didier Pressard demande si le CCSSF est à l'ordre du jour de l'AG du CPSF.

La Présidente répond que ce sujet ne sera pas abordé lors de l'AG, mais une réunion de travail va être programmée pour commencer à travailler sur le possible transfert du CCSSF au sein du CPSF.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente remercie les membres du comité directeur de leur attention et clôt la réunion.

Guislain Westelynck
Présidente